VILLE DE LÉZIGNAN-CORBIÈRES

Nº D'ORDRE... 2023-28

DÉCISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal n° 2020-167 du 24 septembre 2020 et de l'article L.2122.22-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

CONVENTION RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION D'INFRASTRUCTURES DANS LE CADRE DU RENFORT SAISONNIER PAR DES RÉSERVISTES DE LA **GENDARMERIE POUR 2023**

Le maire de la Commune de LÉZIGNAN-CORBIÈRES,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-167 portant délégation de mission du conseil municipal au Maire, en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et particulièrement l'alinéa 5;

Considérant qu'il est nécessaire de formaliser par une convention la mise à disposition d'infrastructures afin d'organiser la mise en œuvre du renfort saisonnier des réservistes de gendarmerie pour l'année 2023.

DÉCIDE

Article 1 – De conclure avec le Groupement de gendarmerie départementale de l'Aude et le Centre de Formation d'Apprentis Interprofessionnel Henri Martin (CFAI) situé à Lézignan-Corbières, une convention ayant pour objet la mise à disposition des hébergements nécessaires à la réalisation de leur mission.

Article 2 – Par cette convention, la commune s'engage à assurer le coût financier de l'hébergement du personnel de la gendarmerie nationale au sein du CFAI Henri Martin du 1er juillet au 31 août 2023.

Article 3 – Cette convention pourra être renouvelée deux fois par reconduction expresse afin de définir les nouvelles périodes des années 2024 et 2025.

Article 4 – La présente décision sera communiquée au Conseil municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte. Un extrait est publié sur le site internet de la commune. Ampliation en est adressée à Monsieur le Préfet du département de l'Aude.

Lézignan-Corbières, le 5 juin 2023

Le Maire, **Gérard FORCADA**

CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE Compte tenu de la transmission en préfecture Et de la publication électronique Le Maire, Gérard FORCADA

011-211102033-20230605-202 Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 05/06/2023

Accusé de réception - Ministère de

Publication: 05/06/2023

